



PRÉAVIS No 01/2025

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Création d'un intranet
Demande d'un crédit d'investissement**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Police de l'Ouest lausannois (POL) utilisait l'intranet de la Police cantonale comme plate-forme d'échange pour le partage de documents et d'informations. Cependant, avec l'arrêt du projet REGIO au 31 décembre 2024, la POL n'est plus autorisée à utiliser cette infrastructure.

Pour remédier à cette situation et optimiser les outils de communication et de gestion documentaire, un nouveau projet, initialement non prévu en raison d'un changement d'orientation des synergies recherchées, s'impose désormais pour la POL.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de **refonte du site internet (préavis 04/2024** validé par le Conseil intercommunal), notre prestataire avait été invité, dans son cahier des charges, à préciser s'il serait en mesure d'étendre ses compétences au développement d'un intranet si cela s'avérait nécessaire. Les exigences et fonctionnalités de ce nouvel outil ont été détaillées dans un cahier des charges distinct, tenant compte des spécificités techniques, organisationnelles et sécuritaires de la POL.

1. Objectifs du projet

Le projet a pour but de répondre aux besoins opérationnels et stratégiques de la Police de l'Ouest lausannois (POL). Il s'adresse principalement à 180 collaborateurs, 8 membres du CODIR et les membres actifs du Conseil intercommunal, en leur offrant une plateforme moderne et sécurisée.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Développer une plateforme intranet dédiée et hautement sécurisée, répondant aux exigences de confidentialité et de performance de la POL.
- Faciliter un accès simple et rapide pour l'ensemble du personnel.
- Garantir une compatibilité mobile-first, afin d'assurer une consultation fluide et optimale sur tous les supports (ordinateurs, tablettes et smartphones).
- Mettre en place une gestion documentaire avancée, permettant l'organisation, le stockage et le partage sécurisé des informations sensibles.
- Créer des espaces dédiés et structurés pour :
 - Le Comité de direction (CODIR), pour l'accès aux documents stratégiques et confidentiels ;
 - Le Conseil intercommunal (CI), pour la consultation organisée des documents nécessaires aux délibérations.

2. Spécifications techniques

Le développement de l'intranet s'appuiera sur des technologies modernes et des fonctionnalités adaptées aux besoins spécifiques de la Police de l'Ouest lausannois (POL), conformément aux exigences du cahier des charges annexé.

2.1 Technologies :

- Drupal 11 comme système de gestion de contenu (CMS) pour assurer une continuité technologique avec le site internet existant et faciliter la mutualisation des ressources.

- Authentification forte via Single Sign-On (SSO), intégrant un système multifacteur pour renforcer la sécurité des accès.
- Hébergement sur l'infrastructure commune et mutualisée de la POL et du SIP (service informatique de la Ville de Prilly), garantissant.... la souveraineté des données et la compatibilité avec les exigences sécuritaires.

2.2 Hiérarchisation des accès :

L'accès aux fonctionnalités et aux contenus sera structuré en fonction des rôles attribués :

- Rôle collaborateur : Accès général à l'ensemble des pages et documents dédiés aux collaborateurs de la POL.
- Rôle CODIR : Accès exclusif aux sections et documents réservés aux membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal.
- Rôle Conseil intercommunal : Accès aux pages et documents spécifiques pour les membres du Conseil intercommunal.

2.3 Architecture et navigation :

L'intranet reposera sur une structure hiérarchique claire et fonctionnelle organisée en trois niveaux :

- Niveau parent : Sections principales pour regrouper les contenus par thème.
- Pages sœurs : Pages situées au même niveau hiérarchique pour une navigation fluide entre contenus connexes.
- Pages enfants : Sous-pages permettant un accès rapide aux informations détaillées et spécifiques.

3. Coûts et planification

Le budget nécessaire à la création de l'intranet a été chiffré à CHF 48'645.- TTC, incluant les coûts de développement et d'implémentation. Une maintenance annuelle de CHF 3'243.- TTC sera allouée pour garantir la sécurité et l'évolution continue de la plateforme.

La procédure d'attribution suivra les principes de la loi AIMP sur les marchés publics, et le marché sera attribué par procédure de gré à gré, conformément aux seuils applicables.

Le calendrier prévoit les étapes suivantes :

- 15 janvier 2025 : présentation du préavis au CODIR.
- 19 mars 2025 : soumission du préavis au Conseil intercommunal.

En cas d'acceptation du préavis :

- Avril 2025 : début du développement.
- Juillet/Août 2025 : mise en production.

4. Incidences financières

Comme décrit au point 3 "Coûts et planification", le coût total pour la création de l'intranet se monte à CHF 48'645.-- TTC. Cette dépense sera financée par la trésorerie courante et imputée dans le compte de fonctionnement n°6001.3111.02 « Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...) ».

Le site intranet engendrera des coûts de fonctionnement pérennes à hauteur de CHF 3'243.- TTC/an. Pour l'année 2025, ceux-ci seront calculés au *pro rata temporis*, 6 mois au maximum, soit un montant de CHF 1'621.50 TTC au maximum. Cette dépense sera imputée dans le compte de fonctionnement n°6001.3151 "Entretien mobilier, équip. bureau, maintenance informatique".

Au budget 2026 et suivants, ces frais annuels de maintenance seront portés au budget de fonctionnement.

5. Conclusion

Le projet de création d'un intranet répond aux besoins opérationnels et stratégiques de la POL. Il constitue une opportunité majeure pour moderniser les outils internes de communication et de gestion documentaire, tout en garantissant :

- une sécurité optimale des informations sensibles ;
- une accessibilité simplifiée pour l'ensemble des utilisateurs ;
- une organisation efficace et structurée des contenus ;
- une plateforme de communication et partage de documents pour le CODIR et le Conseil intercommunal.

La mise en œuvre de ce projet permettra d'assurer une transition fluide après l'arrêt du projet REGIO, tout en répondant aux exigences technologiques et organisationnelles actuelles de la POL.

En conséquence, nous vous prions d'accorder le crédit d'investissement nécessaire pour réaliser ce projet dans les délais impartis, auprès de la société ANTISTATIQUE SA, basée à Lausanne.

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 01/2025 du Comité de Direction du 15 janvier 2025.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le Comité de Direction à acquérir un "Intranet" pour les raisons évoquées dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit complémentaire de CHF 48'645.- TTC pour la création d'un intranet, incluant les coûts de développement et d'implémentation.
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cette dépense par la trésorerie courante, ceci en dépassement du compte n°6001.3111.02 « Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...) ».

4. D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget 2025, les charges de fonctionnement supplémentaires en lien avec le coût du capital et les coûts de maintenance, soit respectivement :

- CHF 1'621.50 TTC dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, équip. bureau, maintenance informatique".

Prend acte que l'acquisition de cet outil intranet engendrera des coûts pérennes de fonctionnement pour les années à venir de l'ordre de CHF 3'243.00 TTC/an.

Approuvé par le Comité de Direction le 15 janvier 2025.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :



Jean-François Clément

Le Secrétaire :



Stefan Bérard